

OBJECTIF PATRIMOINE

OBJECTIF PATRIMOINE a été créée en 2008 par son gérant actuel, Frédéric THORREZ, titulaire d'un Master en Economie d'Entreprise et disposant d'une expérience professionnelle comme cadre bancaire de plus de 14 années. La formation ainsi que son expérience, permettent à votre conseiller de vous proposer, dans le cadre d'un Bilan Patrimonial, des conseils et solutions pour faire face aux différentes problématiques rencontrées lors de votre vie professionnelle et privée (développement de votre patrimoine, protection de celui-ci et de vos proches, fiscalité, préparation retraite...).

Au niveau du déroulement de la procédure, ce Bilan Patrimonial s'effectue à partir d'informations recueillies dans le formulaire joint à ce document et lors de nos échanges. Une Lettre de mission signée par les deux parties vient préciser les modalités d'intervention de votre conseiller et les objectifs patrimoniaux poursuivis.

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 08041495 (vérifiable sur le site internet ORIAS <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités suivantes :

- CIF (Conseiller en Investissements Financiers) enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers
- CIF (ANACOFI –CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
- Intermédiaire en Assurance en tant que Courtier.

Il est par ailleurs titulaire de la carte Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce numéro 1083 délivrée par la préfecture du Val d'Oise.

Votre conseiller s'est par ailleurs engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anancofi.asso.fr

En tant que Conseiller en Patrimoine, votre conseiller a noué des partenariats non exclusifs et évolutifs dans le temps avec des assureurs ou des partenaires immobiliers de premier plan comme : GENERALI PATRIMOINE, CARDIF, APREP LA MONDIALE, AXA THEMA, Le CONSERVATEUR... Et CERENICIMO spécialiste de l'Immobilier Géré, CIR (Loi Malraux), I PLUS et PERL pour l'immobilier en Nu Propriété notamment et d'autres comme VINCI PATRIMOINE, REFERENCE PIERRE, NEXITY...

En ce qui concerne le mode de facturation et la rémunération de votre conseiller, le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société de gestion qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50% de la totalité de ceux-ci.

Le détail de la rémunération du conseiller par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client en s'adressant à la société qui autorise la commercialisation par le conseiller de ses produits. Le conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.

Dans tous les cas, lors d'une entrée en relation, la lettre de mission signée entre le client et le conseiller validera définitivement le mode et le niveau de rémunération prélevée par **OBJECTIF PATRIMOINE** et le niveau des frais et honoraires prélevés.

Le conseiller se réserve la possibilité de prélever des frais d'honoraires dans le cadre d'une mission de conseil ponctuelle (somme forfaitaire pouvant varier de 200 à 5.000€ HT) ou dans le cadre d'une mission d'assistance régulière (sous la forme d'un abonnement mensuel variant entre 40 et 500€ HT mensuel).

Pour toute réclamation, votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 29 RUE HENRI DUNANT - 95270 CHAUMONTEL
Par TEL : 06.64.64.53.49 **Par mail** : capfinancepatrimoine@orange.fr

Le cas échéant

Adresse du Médiateur de l'Anacofi : Médiateur de l'Anacofi, 92 Rue d'Amsterdam - 75009 PARIS
Adresse du Médiateur de l'AMF : Mme Marielle Cohen - Branche Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers - 17 Place de la bourse - 75082 Paris Cédex 02

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

SARL au capital de 3.000 € immatriculée au RCS de Pontoise

SIRET 502 574 841 00016 - code APE 6622Z Activités des agents et courtiers d'assurances.

29 Rue Henri DUNANT - 95270 CHAUMONTEL – Port : 06.64.64.53.49

E mail : capfinancepatrimoine@orange.fr

Site internet : [http:// www.patrimoine-global-actif.fr](http://www.patrimoine-global-actif.fr)

Garantie Financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L530-2 du code des Assurances souscrite auprès de la compagnie CGPA sise 125 Rue de la Faisanderie - 75016 PARIS.

OBJECTIF FINANCES

OBJECTIF FINANCES est une société de Conseil en Patrimoine gérant plus de 200 clients. Vincent OMONT, expert foncier agricole, titulaire d'un diplôme de troisième cycle en gestion de Patrimoine et Frédéric THORREZ, titulaire d'un Master en Economie d'Entreprise et disposant d'une expérience professionnelle comme cadre bancaire de plus de 14 années, sont deux conseillers à votre écoute.

Nos formations et expériences professionnelles, nous permettent de vous proposer, dans le cadre d'un Bilan Patrimonial, des conseils et solutions pour faire face aux différentes problématiques rencontrées lors de la vie professionnelle et privée (développement de votre patrimoine, protection de celui-ci et de vos proches, fiscalité, préparation retraite...).

Au niveau du déroulement de la procédure, ce Bilan Patrimonial s'effectue à partir d'informations recueillies dans le formulaire joint à ce document et lors de nos échanges. Une Lettre de mission signée par les deux parties vient préciser les modalités de notre intervention et les objectifs patrimoniaux poursuivis.

Nous sommes immatriculés au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 13002761 (vérifiable sur le site internet ORIAS <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités suivantes :

- CIF (Conseiller en Investissements Financiers) enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI –CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
- Intermédiaire en Assurance en tant que Courtier.

Nous sommes par ailleurs titulaire de la carte Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce numéro 745 délivrée par la préfecture de l'Oise.

Nous nous sommes également engagés à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anancofi.asso.fr

En tant que Conseillers en Patrimoine, nous avons noué des partenariats non exclusifs et évolutifs dans le temps avec des assureurs ou des partenaires immobiliers de premier plan comme :

ODDO, GENERALI PATRIMOINE, CARDIF, APREP LA MONDIALE...

Et CERENICIMO spécialiste de l'Immobilier Géré, CIR (Loi Malraux), I PLUS et PERL pour l'immobilier en Nu Propriété notamment, et d'autres comme VINCI PATRIMOINE, REFERENCE PIERRE, NEXITY...

En ce qui concerne le mode de facturation et la rémunération de nos conseils, le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, nous sommes rémunérés par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société de gestion qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50% de la totalité de ceux-ci.

Le détail de la rémunération de vos conseillers par commissions, agissant en tant qu'intermédiaires, peut être obtenu par le client en s'adressant à la société qui autorise la commercialisation par le conseiller de ses produits. Nous nous engageons à assister le client dans l'obtention de ces informations.

Dans tous les cas, lors d'une entrée en relation, la lettre de mission signée entre le client et vos conseillers validera définitivement le mode et le niveau de rémunération prélevée par **OBJECTIF FINANCES** et le niveau des frais et honoraires prélevés.

Nous nous réservons la possibilité de prélever des frais d'honoraires dans le cadre d'une mission de conseil ponctuelle (somme forfaitaire pouvant varier de 200 à 5.000€ HT) ou dans le cadre d'une mission d'assistance régulière (sous la forme d'un abonnement mensuel variant entre 40 et 500€ HT mensuel).

Pour toute réclamation, vos conseillers (ou le service réclamation de l'Entreprise) peuvent être contactés selon les modalités suivantes :

Par courrier : 48 Av du Maréchal JOFFRE 60500 CHANTILLY

Par TEL : 06.64.64.53.49-Par mail : p.g.a@wanadoo.fr

Le cas échéant

Adresse du Médiateur de l'Anacofi : Médiateur de l'Anacofi, 92 Rue d'Amsterdam - 75009 PARIS

Adresse du Médiateur de l'AMF : Mme Marielle Cohen - Branche Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers - 17 Place de la bourse - 75082 Paris Cédex 02

Nous nous engageons à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

SARL au capital de 15.000 € immatriculée au RCS de COMPIEGNE-SIRET 503 361 875 00027 Code NAF 6619 B
7 Rue Saint Nicolas-60200 COMPIEGNE –Port : 06.64.64.53.49-

E mail p.g.a@wanadoo.fr Site internet [http:// www.patrimoine-global-actif.fr](http://www.patrimoine-global-actif.fr)

Garantie Financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L530-2 du code des Assurances souscrite auprès de la compagnie CGPA sise 125 Rue de la Faisanderie -75016 PARIS.